



Debrancher la vmc de mes voisins

Par **Cantalou**, le **04/02/2015 à 19:09**

Bonjour à tous. J'ai acheté un appartement rénové depuis peu. Au même étage, il y a trois studios appartenant à l'ancien propriétaire de mon appartement. Tous les appartement sont équipés d'une vmc, installé chez moi et branché sur mon tableau électrique. J'aimerais savoir si j'ai le droit de couper la vmc reliant les autres appartement? Merci d'avance.

Par **domat**, le **04/02/2015 à 19:20**

bjr,
on ne se fait pas justice soi-même.
si vous êtes sûr de ce branchement, vous prévenez le syndic de cette situation d'abord de manière amiable puis si nécessaire par LRAR en indiquant que si les VMC de vos voisins ne sont pas débranchés sous un délai de x jours, vous le ferez faire au frais de la copropriété.
cdt

Par **Cantalou**, le **04/02/2015 à 20:03**

Pour le branchement, je suis sûr. Les deux groupes vmc sont branchés sur mon tableau. Je ne l'ai pas noté dans ma question, mais je suis le syndic bénévole de la copropriété. Alors?

Par **domat**, le **04/02/2015 à 20:12**

comme syndic vous devez informer les copropriétaires concernés de la situation et leur demander de brancher la vmc sur l'installation électrique des appartements concernés.